PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

Avis public (entrée en vigueur) :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2024-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 462-2023 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

ATTENDU	l'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement par XX, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024 ;
ATTENDU	l'article 82.1 du Code municipal du Québec permettant au Conseil de prévoir une rémunération aux membres des comités municipaux.
majorité d'adopter le rè	est proposé par xx, conseiller et résolu à l'unanimité ou la glement 462-2024-01 amendant le règlement 462-2023 et ses nité consultatif en environnement qui suit :
ARTICLE 1	
L'article 27 du règlemen paragraphe a)	t 462-2023 est modifié en ajoutant l'alinéa suivant à la suite du
indiquant son choix d'ex	é pourra renoncer à cette allocation en transmettant un écrit vercer ses fonctions à titre de bénévole. Ce choix demeurant en la pas retiré de la même manière. »
ARTICLE 2	
Le présent règlement en	tre en vigueur par la publication d'un avis public à cet effet.
Catherine Hamé Mairesse	Anne-Claire Robert Directrice générale Greffière-trésorière
Avis de motion :	11 novembre 2024
Projet de règlement :	11 novembre 2024
Adontion du règlement :	